



90<sup>th</sup> Anniversary  
CCIR/ITU-R Study Groups  
(1927-2017)

## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative  
**CACE/833**

Le 22 septembre 2017

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**

Objet: **Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques)**

- **Proposition d'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée**

A sa réunion tenue le 1er septembre 2017, la Commission d'études 3 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée conformément au § A.2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7 (Procédure d'adoption par une Commission d'études par correspondance). Le titre et le résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe à la présente lettre.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 22 novembre 2017. Si, au cours de cette période, aucun Etat Membre ne soulève d'objection, la procédure d'approbation par voie de consultation, prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7 sera engagée.

Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption du projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments du projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.



François Rancy  
Directeur

**Annexe:** Titre et résumé du projet de Recommandation

**Document:** Document 3/71(Rév.1)

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse:  
<https://www.itu.int/md/R15-SG03-C/fr>.

**Distribution:**

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Président et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## **Annexe**

### **Titre et résumé du projet de Recommandation**

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.526-13

Doc. 3/71(Rév.1)

#### **Propagation par diffraction**

La Recommandation UIT-R P.526-13 en vigueur présente un modèle de diffraction pour les ouvertures ou les écrans, qui est valable uniquement pour un trajet de propagation perpendiculaire à l'écran. Dans ce projet de révision, il est proposé d'améliorer la précision de ce modèle lorsque l'émetteur et/ou le récepteur sont proches de l'ouverture ou de l'écran, et d'ajouter une méthode de calcul approché valable pour tous les angles de propagation et toutes les distances entre l'émetteur ou le récepteur et l'écran ou l'ouverture.

Les modèles topographiques de la section 4 de la Recommandation ne tiennent pas compte de la variation de la hauteur du terrain transversalement à la direction de propagation; un nouveau texte est donc proposé pour attirer l'attention des utilisateurs de la Recommandation sur ce point.

Il est proposé de modifier le premier paragraphe de la section 4 ainsi que la section 5.2 de la Recommandation.

---